

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 JUN 2008

Heure : 19 H 00
Séance : ordinaire
Date de convocation : 03/06/2008
Date d'affichage : 13/06/2008

Etaient présents : Monsieur LERUSE Marc, Maire, Mme DELALLEAU Jocelyne, MM. STEFUNKO Jean, PFEFFER Maurice, JORDAT Daniel - Adjoint, Mmes VERGNORY Françoise, FONTANEAU Marie-Madeleine, PAQUERIAUD Joëlle, GARNIER Jacqueline, BOUCHET Marie-Pierre, THOMAS Martine, MM. HABERT Michel, PIOU Denis, BLONDAT Eric, DEPRESLES Daniel, LECOURTIER Rémy

Absents : /

Absents excusés : Monsieur SPAHN Thierry, CARMIGNAC Josette ayant donné pouvoir à M. LERUSE, NAUGUET Christophe Ayant donné pouvoir à M. STEFUNKO

Mme BOUCHET Marie-Pierre est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Renégociation d'un prêt
- 2- Remplacement Peugeot Expert

1. RENEGOCIATION D'UN PRÊT

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Delalleau qui expose les raisons, et les conditions de renégociation de ce prêt. En 2002, cet emprunt avait été réalisé pour financer la construction du restaurant scolaire et l'aménagement d'un dortoir à l'école maternelle. Elle expose les diverses possibilités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient la proposition et décide de renégocier le prêt n°86095276 pour le réaménager de la façon suivante :

Capital emprunté : 295300 €

Durée : 30 ans

Taux fixe: 5,02% à échéance trimestrielle

2. REMPLACEMENT PEUGEOT EXPERT :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'entre le 14 et 16 mars dernier le Camion Expert Peugeot a été volé à l'atelier communal. Il a été retrouvé dans la semaine suivante complètement dépouillé. L'indemnisation de l'assurance s'élève à la somme de 5262,40 €.

Ce véhicule fait défaut aux services techniques, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer ce véhicule par l'acquisition d'un Citroën Jumper d'occasion au prix de 15300€ TTC.

Ce véhicule sera financé d'une part : le remboursement de l'expert (5262€), d'autre part : les parts remboursées par le Syndicat pour le développement économique du sénonais suite à sa dissolution (8390€).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide l'acquisition d'un Citroën Jumper d'occasion année 2006 (62000km) auprès du Grand Garage de l'Yonne à Sens moyennant un prix de 15300€TTC (cartes grises + taxes parafiscales incluses)
- Charge Monsieur le Maire de signer le bon de commande et de mandater la dépense
- Décide pour financer cette acquisition les virements de crédits suivants :

DEPENSES				
FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant
023	023		Virement à la section Investissement	+ 13650 €
INVESTISSEMENT				
21	2182	999	Matériel de transport	+ 15300€
21	21578	0105	Autre matériel et outillage de voirie	- 1650€
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
74	7478		Subvention autres organismes	+ 8390 €
77	7788		Autres Produits exceptionnels	+ 5260 €
INVESTISSEMENT				
021	021		Virement de la section Fonctionnement	+ 13650 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heure 25

Le Maire, Marc LERUSE

La parole est donnée aux personnes venues assister à la séance.